

## Pièces à fournir pour une demande de logement Communale

Tous les éléments de la demande de logement doivent être renseignés.

Les demandes incomplètes ne seront pas enregistrées.

	Vous habitez les Essarts-le-Roi		Vous n'habitez les Essarts-le-Roi	
	Vous n'avez personne à charge	Vous êtes en couple ou vous avez des personnes à charges	Vous n'avez personne à charge	Vous êtes en couple ou vous avez des personnes à charges
Pièce d'identité	*	*	*	*
Livret de famille		*		*
Justificatifs de domicile : factures	*	*		
Attestation d'hébergement	*	*		
RESSOURCES : Fiche de paie x3 Attestation de la CAF Justificatifs de retraite	*	*	*	*
Contrat de travail			*	*
Jugement de divorce ou Ordonnance de non conciliation en cours de validité		*		*
Quittance de loyer : 3 derniers = locataires Taxe foncière si vous êtes propriétaire	*	*		
2 derniers Avis d'imposition	*	*	*	*
Jugement : protection des Majeurs	*	*	*	*
Certificat de scolarité pour les enfants + 16 ans		*		*

Si handicap = feuille complémentaire

- **Hébergement**
- *Les personnes hébergées ne peuvent prétendre figurer sur la liste communale des demandeurs logement que lors du renouvellement de la demande préfectorale. La demande devra être complétée par les documents ci-dessus, et 2 documents à l'adresse de l'hébergement sur la commune.*
- *L'ancienneté de la demande communale prendra effet lors du renouvellement.*
- *En cas de déménagement et sans activité professionnelle sur la commune, votre demande sera radiée.*
- La commission cohésion sociale et solidarité communale a décidé lors de la séance du 05 juin 2014 que 3 refus non justifiés entraîneraient la radiation de la liste communale.

